

Décapant laitance

Nettoyant désincrustant acide pour sols carrelés

REF : 123775 - (0235)



1- Propriétés

ECLADOR DECAPANT LAITANCE est conçu pour la remise en état des carrelages*. Sa formule permet d'éliminer les traces de ciment et remontées de laitances sur les dallages, carrelages, revêtements divers, présentes sur les surfaces. Il redonne l'aspect d'origine aux carrelages.

Ne pas utiliser sur supports fragiles et délicats.

2- Mode d'emploi

Diluer DECAPANT LAITANCE à raison de 3 à 5 % maximum en fonction de la quantité de tartre et de saletés à éliminer.

Ensuite étaler le produit sur toute la surface à nettoyer.

Laisser agir pendant plusieurs minutes puis aspirer.

Rincer avec un produit alcalin dilué à raison de 5 %, puis rincer à l'eau claire pour rétablir le pH entre 7 et 8.

*Faire un test au préalable sur une partie non visible du support.

3- Caractéristiques techniques

Aspect :	Liquide limpide incolore
Densité :	1.095 +/- 0.015
pH (1%):	2
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient parmi d'autres composants : (règlement CE N°648/2004 – 907/2006)	Inférieur à 5 % : agents de surface non ioniques, phosphates.

4- Conditionnement

Carton 4 x 5 L.

5- Précautions d'emploi

Produit strictement professionnel.

Conserver hors de portée des enfants.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0235); + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre Responsabilité.

N° de révision 02/09/2010